

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE

Séance du 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 08 octobre 2019, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 17 octobre 2019

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, Jean-Luc STAROSSE, Éric THIEBAUT, Régis TURCHETTO

Mesdames les conseillères municipales : Patricia MASCI, Marie-Thérèse FLEUROT, Catherine LEJARS-GROS,

Étaient excusé(e)s, Christophe CHATILLON, ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE,

Jérôme DECORNY ayant donné procuration à Patricia MASCI

Jérôme MICHEL

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Rémi ADAM

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 16 Septembre 2019 est accepté à l'unanimité

2019-40. SUBVENTIONS FOYER RURAL

Monsieur le maire présente la demande de subvention du Foyer Rural de Charmes la Côte. Il précise que cette demande d'aide financière est urgente suite au vol de la caisse lors de la fête de Charmes.

Monsieur le maire relate les différents points du budget exposé lors d'un rendez-vous avec la présidente.

Monsieur le maire précise que le Foyer Rural demande une subvention de 2000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention de 1 000€
- ATTRIBUE une aide exceptionnelle de 500€
- DIT que les crédits sont ouverts au compte 6574
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2019-41. CHOIX DU COORDINATEUR SPS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REQUALIFICATION TRANCHE 1

Monsieur le maire présente les différentes propositions des quatre bureaux consultés dans le cadre de la mission du coordinateur SPS pour les travaux d'aménagement des rues

Il informe que les bureau les mieux disant sont DEKRA et SOCOTEC avec un montant H.T. respectifs de 1 559 € et 2 184€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- CHOISIT le bureau DEKRA
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2019-42. CONVENTION RAMPE

Monsieur le maire présente la convention de mise à disposition d'une salle communale, dans le cadre des animations RAMPE (Relais Assistantes Maternelles, Parents, Enfants).

Il précise que cette convention est établie pour la durée du 01/01/2020 au 31/12/2022, et autorise la mise à disposition de la salle communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE les termes de cette convention
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2019-43. ACQUISITION DE TERRAIN SITUE DERRIERE LES LOGEMENTS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d'acquérir une partie de la parcelle de monsieur DECORNY située derrière les logements appartenant à la commune.

Il rappelle que pour faciliter l'accès au terrain situé derrière les logements il est envisagé d'acquérir un droit de passage permettant d'aller dans ledit terrain sans passer pour les logements

Il précise que cette nouvelle acquisition nécessite la réalisation d'un bornage, et qu'une demande de devis sera demandée auprès de la SARL HERREYE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de monsieur DECORNY concernant l'acquisition d'une partie de sa parcelle selon la proposition faite
- AUTORISE monsieur le maire à demander un devis auprès de la SARL HERREYE
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2020

2019-44. OPTION SEBA

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'option pour la pose de caniveaux CC1 en pierre reconstituée avait été proposé par SEBA dans le cadre de l'avant-projet. Une plus-value de 15 750€H.T est prévue pour cette proposition.

Le CCTP "espaces verts et mobilier" proposé par SEBA a été validée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'option proposée par SEBA
- ACCEPTE le CCTP "espaces verts et mobilier"
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2020

Informations :

Repas des Séniors :

Madame FLEUROT informe les membres du conseil municipal que le projet de délocalisation du repas des séniors est abandonné car trop onéreux.

Suite aux différentes demandes, le traiteur de Colombey-les-Belles a été retenu avec une prestation de 35,68€/personne.

Questions diverses

Fin de séance 20 h 05

